

Séance du mardi 14 avril 2015 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Wolfgang HONEGGER
Présents :	Mme Anne BOADA M. Christophe FAVRE M. Georg FEYER M. Bastien GUEX Mme Isabelle ISCH M. Jean KELLER M. Philippe LAGRANGE Mme Marie-France MUTILLOD Mme Fabienne PITTELOUD M. Marco REALINI M. Georges RYCHNER Mme Elisabeth STALDER M. Viken VARTZBED
Assistent :	M. François MAZENOD Maire M. Andreas BAUMGARTNER Adjoint
Excusés :	Mme Carol BORLOZ-NEUFFER Mme Erika MOTTIER Mme Anne-Claude SEMON M. Michel STALDER Adjoint

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissements et aux moyens de les couvrir (délibération)
5. Crédit d'investissement destiné à l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles (délibération)
6. Crédit d'engagement complémentaire destiné à l'aménagement des bains du Saugy (délibération)
7. Crédit d'investissement pour la création d'un ossuaire dans le cimetière de Genthod (délibération)
8. Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gym (délibération)
9. Résolution pour la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport International de Genève
10. Propositions de la Mairie
11. Propositions individuelles et questions

◆ ◆ ◆

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2015

Mme STALDER propose la correction suivante :

P. 429 : Dans l'intervention de M. MAZENOD sous « Travaux sur la route de Valavran », remplacer « quoiqu'il arrive » par « quoi qu'il arrive ».

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe avoir deux communications.

La première communication concerne le 10^{ème} tournoi de foot et le 2^{ème} tournoi de pétanque des élus genevois. Cet événement aura lieu le 14 juin dès 8h30, au Centre sportif du Bout-du-Monde. Ceux qui souhaitent y participer sont invités à s'adresser au secrétariat de la Commune.

La deuxième communication concerne une lettre du 19 mars 2015 adressée à M. le Maire, avec copie au Conseil municipal, par le gérant du restaurant du Château de Genthod, dont il est donné lecture :

« Cher Monsieur Mazenod,

Nous vous remercions des nouveaux plans des sanitaires proposés par la commune.

Nous réitérons que ceux-ci ne nous conviennent pas car ils modifient l'emplacement de l'entrée, et de ce fait condamnent plusieurs tables qui nous sont indispensables. Votre solution impliquerait également que les clients qui seront assis dans cette partie du restaurant, qui est très étroite, seraient continuellement dérangés par les passages aux toilettes.

Il existe une autre solution, comme sur les plans faits par notre architecte, et que nous vous avons transmis. Cette solution ne modifie pas la disposition de la salle, et serait certainement moins coûteuse.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations. »

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. MAZENOD

• **Changement de directeur d'établissement**

La Direction générale de l'enseignement obligatoire nous a communiqué le nom du nouveau directeur de l'établissement Bellevue / Genthod.

Il s'agit de Monsieur Herbert BINGEGELI, qui remplacera Monsieur Salvatore CHUDZINSKI à la rentrée 2015.

• **Dissolution de l'ABC club**

Une assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'ABC club aura lieu le 7 mai 2015. Elle est la conséquence de l'épuisement des membres du comité face à une tâche excessivement lourde. Nous remercions le comité d'avoir essayé de trouver des solutions, mais surtout d'avoir proposé un éventail de prestations de valeur pendant plus de 10 ans.

• **Chantier route de Valavran**

Lors de la visite du chantier de la route de Valavran sur la Commune de Bellevue du 1er avril 2015, à laquelle tous les élus gentousiens avaient été conviés, 4 conseillers municipaux étaient présents parmi une foule de près de 100 personnes. Tous ont entendu que la route de Valavran serait réouverte à la circulation le 15 mai, soit dans les délais.

- **Passage sous voies de la gare de Genthod-Bellevue**

Les affiches publicitaires des CFF étant constamment arrachées, la commune de Bellevue a demandé aux CFF qu'une solution soit trouvée pour que cela ne se reproduise plus, ou alors qu'il n'y ait plus d'affiches du tout.

- **Incendie volontaire à la Vigne Blanche**

Nous devons déplorer et condamner un geste de vandalisme important au Centre sportif de la Vigne Blanche, à savoir la mise à feu des toilettes publiques extérieures. Les photos qui circulent parmi vous démontrent le manque de respect des biens d'autrui. Plainte a été déposée.

- **Ecran au centre communal**

L'écran d'informations à l'entrée principale du centre communal est maintenant en fonction. Vous pouvez y voir actuellement défiler le programme culturel.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Remplacement des luminaires**

Les luminaires à base de vapeur de mercure ont été remplacés, par les SIG, par des LED avec réduction de la puissance de 22h00 à 06h00 à 50% du flux, soit une réduction de 43%.

- **Trottoir Route de Rennex**

Le goudron beige sera posé dès le 15 mai prochain.

- **Banc en pierre de la Route de Malagny**

Le banc a été commandé par la Mairie pour un coût de CHF 5'000,- pose comprise. Celui-ci est fabriqué par la maison Serge Comte qui nous vient du Mandement.

4. PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION DU BOUCLEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS ET AUX MOYENS DE LES COUVRIR (DÉLIBÉRATION)

M. MAZENOD souligne qu'il s'agit de voter les dépassements des crédits d'investissements, comme le prévoit la loi. Suite à un audit de la Cour des Comptes, le Service de la surveillance des communes a demandé également de mentionner sur une délibération la clôture des crédits d'investissements sans dépassement, afin d'avoir une trace. Il souhaite transmettre deux informations suite à la commission des Finances d'hier. Tout d'abord, concernant le dépassement de CHF 45'433.50 pour la liaison énergie, il y avait un budget de CHF 260'000.- auquel se rajoutait CHF 26'000.- de travaux de terrassement annoncés en commission des bâtiments le 2 janvier 2013 et les honoraires des architectes de CHF 30'000.-, annoncés en commission des bâtiments le 7 janvier 2014. De plus, concernant le dépassement de CHF 11'098.35 pour la vaisselle et ustensiles de la cuisine, il a été décidé d'acheter des casiers de lavage et de stockage qui simplifient largement la tâche.

M. GUEX remercie le Maire pour ces compléments d'information.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclement de crédits d'investissements et aux moyens de les couvrir

Vu la délibération du 8 novembre 2011 ouvrant un crédit de CHF 225'000.- pour la réalisation d'un trottoir au ch. des Limites, tronçon rte de Collex-ch. des Chênes et la dépense de CHF 182'521.35 laissant apparaître une économie de CHF 42'478.65,

vu la délibération du 6 décembre 2011 ouvrant un crédit de CHF 406'942.- pour la reconstruction des collecteurs EU / EP du chemin privé des Hutins-Goulus et la dépense de CHF 411'173.- laissant apparaître un dépassement de CHF 4'231.-,

vu les délibérations du 15 juin 2010 et du 26 juin 2012 ouvrant un crédit de CHF 2'203'966.70 pour la participation de la commune de Genthod au financement du GIBC et la dépense de CHF 2'197'142.07 laissant apparaître une économie de CHF 6'824.63,

vu la délibération du 5 mars 2013 ouvrant un crédit de CHF 290'000.- pour la liaison « énergies » du centre communal polyvalent à l'école, par la salle de gym et la dépense de CHF 335'433.50 laissant apparaître un dépassement de CHF 45'433.50,

vu la délibération du 15 octobre 2013 ouvrant un crédit de CHF 100'000.- pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture global à l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales, phase 2 – Centre communal et salle de gymnastique, et le montant de la dépense s'élevant à CHF 99'777.70 laissant apparaître une économie de CHF 222.30,

vu la délibération du 8 avril 2014 ouvrant un crédit de CHF 93'000.- pour le mobilier du centre communal polyvalent et le montant de la dépense s'élevant à CHF 90'112.15 laissant apparaître une économie de CHF 2'887.85,

vu la délibération du 8 avril 2014 ouvrant un crédit de CHF 60'000.- pour la vaisselle et ustensiles de cuisine du centre communal polyvalent et la dépense de CHF 71'098.35 laissant apparaître un dépassement de CHF 11'098.35,

vu la délibération du 23 septembre 2014 ouvrant un crédit de CHF 70'000.- pour l'acquisition d'un tracteur destiné au service de voirie et le montant de la dépense s'élevant à CHF 69'200.- laissant apparaître une économie de CHF 800.-,

vu l'excédent du dépassement s'élevant à CHF 60'762.85 et le total des économies réalisées à CHF 53'213.43,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances en sa séance du 13 avril 2015,

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

conformément aux articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *De boucler les crédits d'investissements suivants comprenant un dépassement pour un montant total de CHF 60'762.85, soit :*
 - *CHF 4'231.- pour la reconstruction des collecteurs EU / EP du chemin privé des Hutins-Goulus.*
 - *CHF 45'433.50 pour la liaison « énergies » du centre communal polyvalent à l'école, par la salle de gym.*

- CHF 11'098.35 pour la vaisselle et ustensiles de cuisine du centre communal polyvalent.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 60'762.85.
 3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DESTINÉ L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTEURS EU/EP DU CHEMIN DES TROISELLES (DÉLIBÉRATION)

M. BAUMGARTNER revient sur la demande effectuée en commission des Finances de mentionner la répartition des coûts entre le Canton et la Commune dans la délibération. Il n'a pour le moment pas de réponse possible à ce sujet. Il s'agit d'un nouveau procédé mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015. La Commune reste dans l'attente de la confirmation de la FIA qui organisera d'ailleurs une formation à ce sujet pour l'ensemble des secrétaires généraux du canton.

M. GUEX dit avoir une question de technique comptable. Il est noté que le budget doit être amorti en cas d'investissement du Canton. Il demande alors si la totalité du budget sera amorti ou uniquement la part communale.

M. MAZENOD explique que le Conseil municipal vote le montant total et les participations viendront en déduction de ce montant. Seule la différence, inconnue pour le moment, sera amortie, précisant que la FIA prendra en charge probablement 80 à 90% du montant. Il rappelle que la Commune économise plus d'un million de francs, du fait qu'elle n'a pas commencé ces travaux il y a deux ans. Il souligne que la convention transmise à tous stipule les possibilités qu'il y a lieu, à la fin des travaux, d'enregistrer la servitude au profit de la Commune de Genthod.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement destiné l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles

Vu la nécessité, en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991 et de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961, d'assainir les collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles,

vu les objectifs à atteindre dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) établi en septembre 2011 par le GIPAC,

vu le besoin de préserver le régime hydrologique du Nant de Malagny,

vu l'obligation de protection contre les crues des voies de communications (CFF et route cantonale) pour un temps de retour T=30 ans,

vu la volonté d'assurer une évacuation des eaux sans dysfonctionnement hydraulique en dimensionnant les nouveaux équipements pour un temps de retour T=10 ans et en s'assurant du fonctionnement des réseaux existants pour un temps de retour T=10 ans,

vu le financement relatif aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires assuré par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) dès le 1er janvier 2015,

vu le crédit d'étude de CHF 100'000.- voté par le Conseil municipal en sa séance du 7 février 2012,

vu le rapport technique du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux des secteurs Petit et Grand-Malagny établi par le bureau Roland Cottier le 10 novembre 2012,

vu l'autorisation de construire N° DD 105491 accordée à la Commune de Genthod par le Département compétent en date du 22 mars 2013, pour l'exécution de travaux d'assainissement des eaux sur le chemin des Troiselles, soit sur les parcelles N° 594, 657 et 1784,

vu le plan financier de CHF 1'683'720.- établi par le Bureau Buffet-Boymond SA, le 5 novembre 2013,

vu les informations à la commission Génie civil et Mobilité lors des séances des 2 octobre 2012, 4 novembre 2013 et 7 mai 2014,

vu la présentation de la Direction générale de l'eau à la commission Génie civil et Mobilité élargie au Conseil municipal du 8 octobre 2014,

vu le plan financier de CHF 1'648'080.- établi par le Bureau Buffet-Boymond SA, le 24 mars 2015 et préavisé favorablement par la commission des Finances en sa séance du 13 avril 2015

vu que la majorité des copropriétaires des parcelles N° 594, 657 et 1784 sises sur la Commune de Genthod a signé la convention portant sur le chemin des Troiselles,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 11 voix pour et 2 abstentions.

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 1'700'000.- destiné aux travaux d'assainissement des collecteurs EU/EP au chemin des Troiselles, soit sur les parcelles N° 594, 657 et 1784 sises sur la Commune de Genthod,*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
3. *De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.*
4. *D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 71.331.*
5. *De prendre acte que la part de ce crédit relative aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.*
6. *De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.*

6. CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT DES BAINS DU SAUGY (DÉLIBÉRATION)

M. MAZENOD souligne que la Commune doit jouer le rôle de banque pour l'Etat, puisque celui-ci ne peut pas payer l'ensemble de sa participation en une seule fois. Il rappelle que cet aménagement concerne tant des parcelles de la Commune que de l'Etat, ainsi que le plan d'eau qui dépend de la Capitainerie. L'Etat remboursera sa part en deux annuités, selon une reconnaissance de dette.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Crédit d'engagement complémentaire destiné à l'aménagement des Bains du Saugy

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'investissement voté par le Conseil municipal le 13 mai 2014, approuvé le 23 juillet 2014 par le Conseil d'Etat validant le crédit de CHF 530'000.- destiné à l'aménagement des Bains du Saugy, sis sur les parcelles n° 1559, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod et n° 1314, de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève,

vu le changement de mode de financement demandé par la DGNP, par lequel la Commune de Genthod finance le projet et refacture ensuite le coût à la charge de la DGNP,

vu que le montant des travaux pris en charge par la DGNP s'élève à CHF 586'962.-,

vu qu'il en résulte un excédent de dépense de CHF 586'962.-,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances en sa séance du 13 avril 2015,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 586'962.- pour financer la partie du projet à la charge de la DGNP.*
2. *De couvrir ce crédit d'engagement complémentaire par la refacturation à la DGNP.*
3. *De comptabiliser cette dépense et la recette pour un montant équivalent dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

7. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIÈRE DE GENTHOD (DÉLIBÉRATION)

Mme PITTELOUD informe que la commission Aménagement du Territoire et Tissu économique a travaillé sur proposition de la Mairie pour la mise en place d'un ossuaire à l'angle du cimetière de Genthod. Il y a en effet l'opportunité de reprendre un caveau qui est arrivé à échéance de concession et qui se trouve dans un état très délabré, proche de l'effondrement. Cela permet dès lors de construire un ossuaire qui offrira une certaine dignité aux ossements qui sont retrouvés dans le cimetière. C'est une première étape qui pourrait être complétée par la suite par un columbarium.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour la création d'un ossuaire dans le cimetière de Genthod

Vu la volonté d'aménager un ossuaire dans le cimetière de Genthod,

vu le plan financier de CHF 93'000.- établi par le Bureau Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA le 31 octobre 2014 et préavisé favorablement à l'unanimité de la commission Aménagement du Territoire et Tissu économique en sa séance du 17 mars 2015,

vu les travaux urgents de sécurisation de l'emplacement du futur ossuaire déjà engagés pour un montant de CHF 2'168.-

vu le préavis favorable de la commission des Finances en sa séance du 13 avril 2015

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour et 1 abstention.

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.- destiné à aménager un ossuaire dans le cimetière de Genthod.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 100'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 740.331.*

8. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE GYM (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER rappelle qu'il s'agit de remplacer les parois en bois sur trois côtés de la salle de gymnastique par un équipement plus stable et robuste.

M. FAVRE souligne qu'il avait été convenu en commission de demander des devis complémentaires à d'autres entreprises au vu des montants que cela représente. Il demande si cela a été fait.

M. HONEGGER explique que cette idée n'a pas été abandonnée par la commission, mais que l'Exécutif a insisté pour présenter ce crédit d'investissement aujourd'hui.

M. FAVRE demande si c'est bien l'entreprise nommée dans la délibération qui sera mandatée.

M. HONEGGER explique avoir reçu un second devis de cette entreprise de CHF 10'000.- moins cher, pour le même service, et une garantie de délai d'exécution.

M. MAZENOD explique qu'il souhaite que cette rénovation soit rapidement mise en œuvre, dans la mesure où la salle représente un certain danger. Or, relancer toute une procédure de devis prendra trop de temps. Ils ont alors négocié avec l'entreprise les points qui posaient problème, ce qui a permis de gagner CHF 10'000.-. Il serait alors bien de pouvoir commander rapidement le bois, car il vient des Etats-Unis. Si cela n'est pas voté aujourd'hui, le projet sera repoussé d'une année.

M. REALINI dit être perturbé de voir trois devis d'une même entreprise sur la délibération. De plus, il est selon lui important de savoir quel est vraiment le niveau de dangerosité de ces parois. En effet, soit c'est dangereux et il faut alors fermer la salle de gym, soit on laisse cette salle ouverte jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Il a du mal à voir la cohérence de ce type de délibération.

Mme PITTELOUD rappelle avoir été avertie à plusieurs reprises par les animatrices du parascolaire que les panneaux tombaient. Elles ont évoqué la dangerosité pour les petits enfants. Même si le niveau de dangerosité actuelle ne nécessite pas forcément de fermer la salle de gym, il semblerait indispensable de pouvoir faire ces travaux durant cet été, à savoir qu'il reste 1.5 mois d'école.

M. KELLER souligne que les commissions des Bâtiments et des Finances voulaient un devis supplémentaire. Or, une nouvelle offre de la même entreprise ne répond pas à cette demande. Il partage l'avis de M. REALINI. Si c'est dangereux, il faut fermer la salle ou interdire les petits d'y aller. Il a du mal à croire que la seule solution pour remplacer ces panneaux est de faire venir du bois des Etats-Unis et de dépenser CHF 132'000,-. En effet, on produit suffisamment de bois en Suisse et il y a bien d'autres alternatives. Il reste sur la position évoquée hier en commission et il propose que ce dossier soit renvoyé à l'étude.

M FEYER précise que, jusqu'à présent, la salle de gym a fait l'objet de réparations chaque année durant les vacances scolaires. Cela revient à des dépenses de plusieurs milliers de francs. Il est vrai qu'on peut réinvestir quelques milliers de francs cette année et repousser les travaux jusqu'à l'année prochaine. Cependant, cet investissement permettrait de tenir 20 ans sans intervention. M. GUEX dit ne pas souhaiter se prononcer sur les aspects techniques et financiers, dans la mesure où il n'a pas tous les éléments en main. Cela dit, n'étant pas au clair du risque réel, il trouverait dommage qu'il faille fermer la salle de gym en cours d'année, parce que des travaux seraient nécessaires.

M. FAVRE tient à rappeler que l'idée de demander des devis complémentaires était liée au fait qu'il avait été évoqué qu'il n'était pas possible de mener ces travaux cette année. Cependant, il semblerait finalement possible de le faire cet été, avec des garanties de l'entreprise. Il demande alors quelles sont ces garanties exactement.

M. MAZENOD donne lecture du message reçu ce jour par l'entreprise en question :

« J'ai appelé le fournisseur pour réserver le bois en Oregon, afin de pouvoir avoir des fournitures à temps et assurer le début du chantier en juin 2015. Nous avons besoin d'une confirmation en semaine 16 ou au plus tard en début de semaine 17. »

M. MAZENOD ajoute que si le Conseil municipal décide d'aller de l'avant, ils pourront confirmer cela à l'entreprise et lancer les travaux cet été. Pour répondre à M. REALINI, il est vrai que les devis viennent de la même entreprise, mais ils ont évolué, et le dernier date d'aujourd'hui. C'est pourquoi il n'a pas pu être présenté en commission.

M. HONEGGER s'exprime en tant que président de la commission des Bâtiments. Il explique que cette dernière a décidé hier à l'unanimité d'étudier le dossier plus profondément. Il y a eu une séance de préparation avec des devis qui dataient de 1 et de 2 années. Le dernier devis reçu ne satisfait pas. C'est pourquoi la commission a renvoyé ce dossier à l'année suivante pour se laisser le temps de trouver une meilleure solution.

M. MAZENOD souligne que c'était le but de l'exercice, à savoir négocier un devis considéré comme excessif.

M. KELLER considère que le fait de demander des devis de différentes entreprises permet de répondre à l'esprit de la loi et ainsi d'assurer une mise en concurrence.

M. FAVRE ne souhaite pas revenir sur le point technique du bois, dans la mesure où des échantillons ont été montrés et correspondaient aux souhaits de la commission. Il ajoute que la problématique était liée aux délais. Sous réserve que le Maire négocie des conditions contractuelles obligatoires pour les rendus de cet ouvrage à la fin de l'été et compte tenu qu'il est autorisé par la loi sur les marchés publics de négocier avec une seule entreprise à ce seuil de coûts, il n'a plus d'opposition à aller de l'avant.

M. REALINI revient sur la notion de danger et se demande qui prendra la responsabilité s'il y a un accident. Cela le met mal à l'aise et il est alors difficile de trancher de façon négative avec une telle délibération.

M. RYCHNER explique qu'après visite de la salle, il est constaté que le niveau de danger ne semble pas dramatique. L'entretien ou la maintenance permet de prévenir le danger. Il est donc possible de prendre une année de plus pour avoir des devis différents. De plus, le devis négocié ce jour n'a pas été présenté en commission. Selon lui, il faut reporter ce dossier en commission des Bâtiments afin de mener un travail plus approfondi.

M. FEYER souligne que les réparations ajouteront quelques milliers de francs supplémentaires en plus de cet investissement.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique

Vu la nécessité de rénover l'habillage des parois intérieures de la salle de gymnastique sise rte de Rennex 11,

vu le danger que présente pour les utilisateurs le revêtement actuel, se brisant et se détachant du mur,

vu l'inefficacité des réparations ponctuelles,

vu le devis estimatif 1 de CHF 115'403.40 établi par l'entreprise Digisi le 3 mars 2014, auquel il faudra ajouter une variante huilée, présenté à la commission des Bâtiments en sa séance du 17 mars 2015.

vu le devis estimatif 2 de CHF 142'938.- établi par l'entreprise Digisi le 7 avril 2015 et présenté à la commission des Bâtiments en sa séance du 13 avril 2015.

Vu le devis estimatif 3 de CHF 132'000.- établi par l'entreprise Digisi le 14 avril 2015

Vu l'estimation des coûts d'adaptation des installations électriques de CHF 8'000.-,

vu l'information à la commission des Finances en sa séance du 13 avril 2015.

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
DE REFUSER**

par 5 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement d'un montant de CHF 140'000.- destiné à rénover l'habillage des parois intérieures de la salle de gymnastique sise rte de Rennex 11.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 140'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2016, sous rubrique 340.331.*

9. RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE COMPENSATION LIÉ AUX NUISANCES SONORES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE

M. MAZENOD rappelle qu'en tant que commune riveraine de l'aéroport, ses habitants subissent les nuisances de ce dernier. En parlant avec les communes concernées, il a semblé judicieux de lancer un message clair aux Autorités cantonales pour les rendre attentives à la problématique. Ce projet de résolution, élaboré par les différents magistrats, a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de Versoix.

M. FEYER, président de la commission de l'Environnement, informe que M. ROCHAT est venu présenter l'Association des riverains de l'aéroport et surtout les projections faites par l'Aéroport au sujet des vols et décollages sur les prochaines années. Il va y avoir plus de trafic et les zones de bruit vont être élargies. C'est pourquoi l'association estime qu'il faut demander une compensation au Conseil d'Etat. Elle propose alors de créer un fonds avec les bénéfices de l'Etat qui permettront de payer des isolations ou de compenser la perte de valeurs de certaines maisons. Il suggère d'aller voir cette présentation sur le CMNet qui contient un lien vers le site permettant de suivre les différents vols.

M. KELLER rappelle que plusieurs interventions ont été faites à ce sujet et notamment par Mme STALDER au Conseil municipal du 17 septembre 2013. C'est une thématique qui inquiète le PLR depuis un certain temps. Il dit avoir l'impression que ce fonds est une façon de faire taire les communes en échange d'un dédommagement financier. Or, la vraie problématique est que les communes ne sont pas entendues sur les nuisances de l'aéroport. Lorsqu'il lit le premier point de la résolution disant que l'aéroport est indispensable à l'économie genevoise, il se demande à quel niveau et à quel nombre de passagers. Il est le premier à utiliser l'aéroport pour ses affaires et pour les vacances, mais les communes doivent être entendues et il a plutôt l'impression que cette résolution est une façon d'acheter leur silence.

M. FEYER explique que l'objectif est avant tout de prévenir l'Etat du désaccord des communes.

M. KELLER rappelle qu'en septembre 2013, les libéraux ont déjà tiré la sonnette d'alarme en Conseil municipal. Il y a un nombre de dépassement important en termes d'horaires et une grande stratégie de croissance agressive qui n'a rien à voir avec les besoins du bassin économique genevois. Il rappelle que les personnes ayant acheté un terrain dans la fin des années 40 n'ont pas droit à des compensations sous prétexte qu'ils acceptaient la présence de l'aéroport. De plus, il rappelle qu'il s'agit d'un des rares aéroports à se trouver à moins de 5 kilomètres du centre-ville.

M. REALINI dit être dérangé par l'accent mis sur les nuisances sonores, dans la mesure où il y a également des nuisances liées au kérosène et aux poussières fines. Ce qui le gêne le plus dans cette délibération, c'est qu'apparaît une forme de marchandisation de la santé, mais aussi un fonds de compensation pour la culture et le sport, ce qui n'a aucun lien avec la problématique environnementale. S'il y a compensation, son but doit être de pouvoir épurer l'air ou de dédommager les propriétaires concernés.

M. GUEX dit avoir compris que cette résolution vient des communes riveraines qui s'adressent au Canton et pas à l'Aéroport. Ces dernières cherchent un moyen de pression sur le Canton, en affirmant leur mécontentement de cette croissance de l'Aéroport et en lui proposant de partager les bénéfices. Ce n'est donc pas un moyen de pression sur l'Aéroport. Quant à la manière de reverser cet argent, il est d'accord que c'est particulier de le mettre pour le sport ou la culture. Cela dit, il paraît clair que s'il y a un pot commun, les communes ne pourront que l'investir dans les conditions-cadres de leur commune et non pas pour des travaux qui concernent les particuliers. De plus, cela ne va pas dédouaner l'Aéroport qui doit faire des travaux adaptés pour respecter la législation.

M. KELLER pense que cette mesure part d'un bon sentiment. Il est nécessaire que les communes prennent du poids. Par exemple, il n'y a pas de représentant de communes riveraines dans le Conseil d'administration de l'Aéroport. Il insiste sur le fait qu'il craint que l'idée soit d'acheter leur silence. La vraie problématique est de pouvoir participer à la politique de l'Aéroport.

M. RYCHNER considère que cette résolution part d'une bonne intention. Cela dit, ce qui est gênant c'est que l'intention est relativement figée et ne va pas dans le sens de ce qui est attendu. De plus, quand il voit qu'il y a un règlement en cours, il a l'impression que celui-ci a été fait en vase clos, sans la participation de Genthod. Refuser cette délibération est une façon de dire qu'on peut faire mieux.

Mme PITTELOUD revient sur la présentation faite à la commission de l'Environnement. M. ROCHAT a informé qu'une conférence avait été faite sur l'aéroport et son devenir, qu'une décision avait été prise et que Berne était d'accord, même si cela dépassait les niveaux de dangerosité, de bruit et de pollution. C'est pourquoi la réflexion portait sur la façon de contrer cela. Aujourd'hui c'est le Canton qui décide et la tentative de pression est de lui demander de partager les bénéfices, soulignant que cela va forcément le faire réagir. Il semble évident que le Grand Conseil n'acceptera pas une telle proposition, mais c'est une manière de signaler que les décisions prises ne sont pas normales. Elle se demande quel pourrait être un autre moyen de pression. Elle ajoute que, concernant le fonds, il ne vise pas uniquement la culture et le sport, mais aussi l'environnement. En somme, c'est une déclaration d'intention pour avoir un vrai impact par un effet de masse. C'est donc un premier pas qui pourrait permettre d'ouvrir le débat aujourd'hui inexistant.

M. FEYER rappelle que M. ROCHAT a expliqué que l'Etat n'écoute pas les communes pour le moment. Parler d'argent est alors le meilleur moyen de le faire réagir et qu'il s'ouvre à la discussion. Il pense également que, par solidarité avec les autres communes, il faut accepter cette résolution.

M. FAVRE souhaite mettre au point certains éléments. Il souligne que ce n'est pas l'Aéroport seul qui prend la décision d'augmenter le trafic, mais son Conseil d'administration dans lequel l'Etat a une part importante de décision. Ce dernier a un intérêt financier clair car c'est une part importante de son budget. Il ajoute que M. ROCHAT a essayé tous les autres moyens et c'est pourquoi il utilise dorénavant cette stratégie. Elle est certes discutable, mais le fin mot de celle-ci est de dire au Canton qu'il faut arrêter de prendre les bénéfices de cet aéroport sans consulter les communes. L'idée est d'avoir un début de dialogue. Si celle-ci est refusée ce soir, il serait peut-être possible de faire mieux dans le futur, mais aujourd'hui rien n'aura été fait et Genthod aura l'image d'une commune passive. Il est donc important de se mettre en solidarité des autres communes concernées.

M. RYCHNER pense qu'il ne faut pas aller trop vite. L'inscription de la commune dans cette association est récente. Une présentation a été faite, mais cette résolution n'a pas fait l'objet de discussions. Si ce fonds est rétrocédé aux communes, il doit viser la protection des habitants avant tout.

M. FEYER dit comprendre les doutes mentionnés. Cela dit, par solidarité avec tous les riverains, il lui semble important d'engager la discussion avec l'Etat.

Mme MUTILLOD demande quelle commune a déjà signé cette résolution.

M. MAZENOD répond que pour le moment seule la Commune de Versoix l'a voté. Bellevue l'étudie actuellement, et Collex-Bossy se porte solidaire. Il est vrai que cette résolution n'est pas parfaite, mais il serait dommage de ne rien faire. Une commune comme le Grand-Saconnex, qui a déjà des intérêts financiers, voterait volontiers une telle résolution. Il rappelle également que des habitants de Vernier ont déposé une pétition. Si Genthod refuse cette résolution, le message qui passera sera négatif. De plus, il est faux de penser qu'il s'agit d'acheter le silence, rappelant que le développement de l'aéroport est géré par l'OFAC qui ne consulte pas les communes. Il s'agit de dire que les communes souhaitent défendre leurs habitants. C'est le meilleur moyen de dire qu'il est temps d'écouter chacun. Il rappelle qu'il y a 40 mouvements d'avion par heure, soit 180 mouvements sur 17 heures. Etant déjà presque à saturation, il faut se battre pour éviter le créneau 23h-24h. Il ajoute que le règlement est à définir. Il rappelle que la commission Environnement dans laquelle a été faite cette présentation était élargie au Conseil municipal et donc que chacun était convié.

M. FAVRE confirme qu'effectivement Genthod est rentrée tard dans l'association. Il est donc assez urgent d'agir, car les prochaines courbes de bruit et de pollution vont amener à ce que la totalité de la commune de Genthod devienne inconstructible. Il y aura donc un fort effet sur la santé et le patrimoine des Genthousiens. Cette résolution n'est pas parfaite, mais c'est un premier pas. Il ajoute que le PLR dit pouvoir mieux faire, et se demande donc quelle serait sa proposition.

M. KELLER dit ne pas être convaincu par les derniers propos tenus. Cela dit, il est vrai que c'est un début d'action. Il souligne cependant que les communes ont mis du temps à réagir car elles n'osaient pas toucher à ce sujet avant. De plus, quand le Maire dit que l'OFAC prend les décisions, cela n'est pas tout à fait vrai. Il informe qu'une loi prévoit de supprimer l'aviation d'affaires à Genève. Or, les mouvements sont très différents en termes de nuisance entre les petits et les grands avions. Il faut voter cette résolution, mais ce n'est qu'une partie de la lutte et des efforts à mener.

M. GUEX considère que cette résolution est un moyen d'action parmi d'autres. C'est une première flèche qui doit être accompagnée de nombreuses autres flèches tant au niveau individuel, associatif que communal.

Mme MUTILLOD considère qu'il est important d'être solidaire avec les autres communes, soulignant que l'union fait la force.

Mme STALDER demande une suspension de séance afin que le PLR puisse discuter de ce sujet en vase clos.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour et 1 abstention.

De suspendre la séance pour que le PLR puisse se concerter avant la décision à prendre.

M. KELLER informe que le PLR a été surpris de voir cette résolution arriver ainsi en Conseil municipal. Ils ont été sensibles à ce qui a été dit et recommandent d'approuver cette résolution. Cela dit, le PLR aimerait enlever la notion de soutien à la culture et au sport, mais souhaite aussi que la commune soit associée à l'élaboration des règlements et soit informée régulièrement. De plus, il demande que ce sujet soit régulièrement mis à l'ordre du jour de la commission Environnement. Il insiste sur le fait que l'idée n'est pas d'acheter le silence. Il s'agit donc de contribuer activement à cette nouvelle action.

Mme PITTELOUD informe que le PDC est favorable à cette résolution dans l'objectif d'ouvrir un dialogue.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la résolution.

Résolution adressée au Grand Conseil pour la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport International de Genève et présentée par les communes se trouvant dans la zone de bruit VLI DS II, excepté les communes de Grand-Saconnex et Meyrin

Considérant :

- Que l'Aéroport de Genève-Cointrin est indispensable à l'économie de l'agglomération genevoise.
- Que plus de 20'000 habitants de l'agglomération genevoise sont soumis à des nuisances de bruit liées au trafic aérien dépassant les VLI DS II (valeurs limites d'immission pour le degré de sensibilité II), valeurs fixées dans l'OPB pour préserver la santé des habitants des zones résidentielles.
- Que plusieurs centaines d'hectares de zones résidentielles affectées ne peuvent plus être développés. Les communes concernées sont ainsi doublement pénalisées par la limitation de leur développement et par la perte de valeur des terrains constructibles.
- Que l'Aéroport International de Genève présente une situation financière particulièrement florissante et des bénéfices confortables partiellement redistribués au Canton.
- Que les habitants de la zone concernée par les nuisances sonores liées au trafic aérien se plaignent et s'inquiètent de l'augmentation régulière du nombre de vols (notamment nocturnes entre 22 heures et 5 heures 59).
- Le fonds de compensation sera affecté selon le règlement à des projets d'intérêt public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DEMANDE**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Au Grand Conseil de se déterminer, au vu des arguments précités, en faveur de la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales. Ce fonds sera géré par une commission représentant les différentes communes riveraines et sera soumis à un règlement qui en précisera l'affectation. Ce fonds devra être alimenté à hauteur de 50% du bénéfice rétrocédé à ce jour au Canton.

10. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

La Mairie n'a aucune proposition.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Parrainage de ruches

M. GUEX informe que le 13 mars a eu lieu la présentation du film « Des abeilles et des hommes » au centre communal. Lors de celle-ci, Mme Stéphanie VUADENS a fait part de son projet qui consiste au parrainage de ruches. Cela permet de sauvegarder les abeilles, de bénéficier du miel de sa ruche, de participer au travail de l'apiculteur et pourrait être une opportunité pour l'école de Genthod. Il souhaite alors proposer à la commune de Genthod de parrainer une ou plusieurs ruches de cette association. Les particuliers peuvent également le faire. Mme VUADENS est également à la recherche d'endroits pour poser des ruches. Il tient à la disposition de chacun la documentation nécessaire et en donnera un exemplaire à la Mairie pour qu'elle puisse étudier cette proposition.

Animation du secteur du château

M. FAVRE s'exprime au nom du GIG :

« Le GIG souhaite revenir sur l'opportunité, qui nous est donnée par le futur déplacement du centre voirie et pompier, de repenser l'animation et l'accueil public dans le secteur du château au cœur de notre village.

Comment notre Mairie et ses collaborateurs souhaitent-ils recevoir et servir nos communiens ?

Pour entamer une réflexion dès la prochaine législature, nous proposons de visiter le nouveau bâtiment communal, que la commune de Lancy vient d'ériger, et qu'à cet effet la Mairie de Genthod contacte leurs homologues de Lancy.

Ce bâtiment ayant été visité en chantier par les membres de la SIA (société des ingénieurs et architectes), je peux vous faire passer quelques photos de l'ouvrage à titre d'illustration d'espaces de réception du public. »

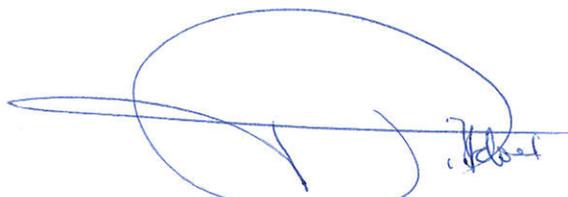
Cendriers

Mme PITTELOUD souhaiterait que des cendriers soient installés à l'extérieur de la Mairie sur les deux étages.

Bilan du centre communal

M. REALINI souhaite faire une demande pour la prochaine séance du Conseil municipal qui traitera des comptes. Il demande à l'Exécutif de transmettre des détails sur les frais d'exploitation du centre communal pour faire un bilan de la première année d'expérience.

Le Président lève la séance à 22h15.



La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD



Le Président
Wolfgang HONEGGER